



Contrat de bail commerciaux et de location de mate

Par Visiteur

Bonjour

nous venons de signer un contrat de location pour les murs d'un hotel restaurant il s'avere que la proprietaire viens de nous faire un bail a part de location pour le materiel present dans les murs et sur ce contrat nous venons de nous apercevoir qu'elle a marque le present contrat est annexe au contrat du bail des murs, sommes nous lie par ce contrat pour une duree de 9 ans ou peut on le denoncer avant en lui rendant sont materiel.

merci de votre reponse

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Est ce que le contrat de location du matériel stipule une durée?

Cordialement

Par Visiteur

Non aucune

Par Visiteur

Monsieur,

Le contrat de location du matériel ne peut être un contrat de bail commercial.

De ce fait il s'agit d'un contrat de louage. Si aucune durée n'est mentionnée dans le contrat, vous pouvez le résilier à tout moment en respectant un délai de préavis raisonnable, autrement dit un mois.

Cordialement

Par Visiteur

Je comprend bien votre reponse mais sur le contrat de location du materiel il est indique en annexe au bail des bail quesque cela veut dire au niveau de la loi

Par Visiteur

En annexe au bail des murs pardon je me suis trompe

Par Visiteur

Cher Monsieur,

Cela n'a aucune incidence car les deux contrats sont distincts.

Un contrat de bail commercial ne peut porter que sur un bien immeuble ou un local en aucun cas sur un bien meuble (autrement dit le matériel).

Cela veut simplement dire que le bailleur et le locataire pour les deux contrats sont identiques.

Cordialement